



Comeback-GPS Tracker Manuel

Veuillez lire attentivement l'introduction avant d'utiliser le tracker. Notez que le tracker ne fonctionne qu'en combinaison avec l'application smartphone correspondante.



Android



IOS

1.

Carte SIM

Une carte SIM est fournie avec le traceur GPS Comeback. Cette carte SIM est déjà installée dans le tracker GPS. Ne retirez pas la carte SIM. Si la carte SIM est utilisée à d'autres fins, la garantie est annulée.

2. Charge

Ouvrez la languette en plastique et connectez le tracker Comeback à un chargeur USB à l'aide du câble de charge fourni. Le témoin d'alimentation LED rouge est allumé tant que l'appareil est en charge. Lorsque le tracker Comeback est entièrement chargé, la LED d'alimentation rouge clignote lentement. Il faut environ 10 heures pour charger complètement le tracker GPS Comeback. Il est normal que le tracker Comeback devienne chaud au toucher pendant le chargement. Il peut également être rechargé à l'aide d'une prise 5 volts d'une voiture.

3. Mise en marche

Assurez-vous que le tracker Comeback est suffisamment chargé. Maintenez le bouton marche/arrêt enfoncé pendant 5 secondes jusqu'à ce que la LED d'alimentation commence à clignoter. Utilisez pour cela un objet tel que la pointe d'une clé ou d'un trombone. Les LED continueront à clignoter pendant quelques secondes. Pendant ce temps, le signal GPS est détecté et une connexion à Internet est établie. La LED verte indique la réception du GPS. Si elle clignote rapidement, le

GPS est recherché, si elle clignote lentement, une réception GPS a été trouvée. La LED bleue indique la réception mobile : clignotement rapide = recherche, lent = réseau trouvé. Un tracker Comeback non activé peut ne pas établir de connexion au réseau mobile. La LED rouge indique l'état de la batterie : allumée en charge, clignotante en service. Toutes les LED s'éteignent au bout d'un moment. Vous pouvez maintenant activer le tracker Comeback dans l'application. Des perturbations et des pannes peuvent encore survenir dans les 24 heures qui suivent.

4. Mise hors tension

Maintenez l'interrupteur marche/arrêt enfoncé pendant une seconde. Dès que les LED clignotent, maintenez à nouveau le bouton marche/arrêt enfoncé jusqu'à ce que les LED s'éteignent. Le tracker est maintenant éteint.

5. Face inférieure magnétique

L'aimant peut perturber les stimulateurs cardiaques, les appareils auditifs et les cartes à bande magnétique. Gardez une distance d'au moins 15 cm.

Sécurité lors de la charge

AVERTISSEMENT ! Ne chargez le traceur qu'avec le câble fourni sur une alimentation USB 5 V, à température ambiante et jamais sans surveillance. La batterie intégrée ne doit pas être ouverte, percée ni jetée au feu. Cessez d'utiliser le traceur s'il se déforme, chauffe fortement ou dégage une odeur.

Bandes de fréquence
GSM 900 : 88-915 MHz
1800 : 1710-1845 MHz
bande 3/7/8, 1620-1845 MHz
dBm · GSM 900/1800



Performance
dBm · GSM 900/1800
dBm · LTE
Hz, max. 23 dBm
0 MHz, max. 23 dBm

Déclaration de conformité

Le soussigné, Revenite UG (haftungsbeschränkt), déclare que les équipements radioélectriques Comeback-Tracker G20A et G20D sont conformes à la directive 2014/53/UE. Texte complet : comeback-tracker.de/fr/declaration-ue-de-conformite/

Caractéristiques techniques

G20A · 6 000 mAh / 22,2 Wh · G20D · 8 000 mAh / 29,6 Wh · lithium-ion 3,7 V, intégrée · USB 5 V · max. 40 °C

6. Remarques générales

Le tracker Comeback a de nombreuses possibilités de fixation grâce à sa face inférieure magnétique. Lors de l'installation, veillez à ce que les témoins lumineux soient orientés vers le haut et que le tracker soit le moins possible masqué par le métal environnant. La garantie est annulée si des accessoires d'autres fabricants sont utilisés. Le fabricant du tracker Comeback décline toute responsabilité en cas d'endommagement de la voiture, de la moto, de la caravane ou autre, ainsi que de leurs accessoires. Ne pliez pas le tracker et ne le forcez pas à s'ouvrir. Gardez toujours le tracker Comeback au sec et ne lui mettez pas le feu. La batterie doit être rechargée à température ambiante. Évitez les températures inférieures à 0 °C ou supérieures à 40 °C. Le tracker ne doit pas être plié, comprimé ou étiré.

7. Explication supplémentaire

1. Nous vous remercions d'avoir choisi le tracker Comeback. Les fonctions du tracker Comeback ne peuvent être garanties qu'en combinaison avec l'app correspondante. Vous trouverez de plus amples informations dans l'app ou sur www.comeback-tracker.de.

2. Les utilisateurs sont exclus de la garantie s'ils démontent l'appareil.

3. Veuillez utiliser les accessoires d'origine afin d'éviter tout dommage inattendu. Les dommages causés par une mauvaise utilisation de l'appareil ou par la non-utilisation des accessoires d'origine ne sont pas couverts par la garantie. Notre société décline toute responsabilité pour les dommages qui en résultent.

4. Le tracker n'est pas conçu pour suivre ou surveiller d'autres personnes ou des objets ou animaux étrangers. Veuillez toujours obtenir l'accord de ces personnes pour utiliser le tracker de manière appropriée.

5. Le tracker est destiné à être utilisé dans des véhicules. S'il est utilisé pour suivre des personnes ou des animaux, la précision du GPS peut varier en raison de la modification du modèle de mouvement.

6. Le tracker Comeback ne doit pas être éliminé comme un déchet ménager, mais comme un déchet électronique.

7. Nos CGV et notre politique de protection des données (consultables sur www.comeback-tracker.de/agb) font foi.

8. Compatibilité électromagnétique

Éteignez immédiatement le tracker GPS dans les zones dangereuses et dès qu'il peut provoquer des interférences. Ne l'utilisez pas à proximité d'appareils médicaux, de carburants ou de produits chimiques, ni dans des zones d'explosion. Les appareils mobiles peuvent subir des interférences affectant leurs performances.

Évitez les transformateurs et les champs magnétiques très puissants ; sinon des variations peuvent apparaître dans la transmission.

REMARQUE ! Le non-respect de ces recommandations peut entraîner des dysfonctionnements ou endommager le tracker GPS.

9. Nettoyage

ATTENTION ! RISQUE DE DOMMAGES !

Voici comment nettoyer le tracker GPS :

- N'utilisez pas de produits de nettoyage agressifs, de brosses ni d'objets métalliques (couteau, éponge métallique) : ils abîment la surface.
- Ne mettez jamais le tracker GPS dans l'eau ou au lave-vaisselle et n'utilisez pas de nettoyeur à vapeur.

Nettoyage correct

- Essuyez la surface avec un chiffon légèrement humide, puis séchez complètement le tracker.

10. Rangement

Si vous n'utilisez pas le tracker GPS pendant une période prolongée, éteignez-le. Placez ensuite le tracker dans son emballage d'origine ou dans un carton de même taille. Protégez le tracker de la saleté et de l'humidité. **REMARQUE ! Conservez le tracker GPS hors de portée des enfants afin d'éviter d'éventuels dommages matériels ou corporels.**

Garantie du fabricant

Le garant est Revenite UG (haftungsbeschränkt), Welscher Heide 19, 51429 Bergisch Gladbach, Allemagne. Nous accordons sur le Comeback-Tracker G20A et G20D une garantie de 24 mois à compter de la date d'achat, valable dans tous les États membres de l'Union européenne. En cas de recours, adressez-vous à info@comeback-tracker.de avec votre preuve d'achat. Vos droits légaux à l'égard du vendeur subsistent gratuitement et ne sont pas limités par cette garantie.

Élimination des emballages

Éliminez les emballages en les triant. Mettez le carton et les cartons dans les vieux papiers. Les films plastiques vont dans la collecte des matières recyclables.



Élimination des piles usagées

Reprise gratuite des piles usagées Les piles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères. Vous êtes légalement tenu de rapporter les piles usagées afin de garantir une élimination correcte. Vous pouvez remettre les piles usagées à un point de collecte communal ou dans le commerce local. En tant que distributeur de piles, nous sommes également tenus de reprendre les piles usagées, mais notre obligation de reprise se limite uniquement au type de piles usagées que nous avons ou avons eu dans notre assortiment en tant que piles neuves. Vous pouvez donc nous renvoyer les piles usagées de ce type, suffisamment affranchies, ou les déposer directement à notre entrepôt d'expédition à l'adresse suivante, sans frais :
Revenite UG (haftungsbeschränkt), Welscher Heide 19, 51429 Bergisch Gladbach, Allemagne

Revenite UG (haftungsbeschränkt)
Welscher Heide 19
51429 Bergisch Gladbach
Allemagne
E-Mail: info@comeback-tracker.de

Signification des symboles des piles

Les piles sont marquées du symbole d'une poubelle barrée d'une croix (voir illustration). Ce symbole indique que les piles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères. Pour les piles contenant plus de 0,0005 % en masse de mercure, plus de 0,002 % en masse de cadmium ou plus de 0,004 % en masse de plomb, le symbole de la poubelle indique également la substance chimique utilisée. L'abréviation « Cd » désigne le cadmium, « Pb » le plomb et « Hg » le mercure.

Élimination des appareils électriques. La loi sur les appareils électriques et électroniques (ElektroG) contient un grand nombre d'exigences concernant la manipulation des appareils électriques et électroniques. Les plus importantes sont résumées ici :

1. Collecte sélective des déchets d'équipements

Les équipements électriques et électroniques qui sont devenus des déchets sont appelés « appareils usagés ». Les détenteurs d'appareils usagés sont tenus de les faire collecter séparément des déchets municipaux.

Les appareils usagés ne doivent notamment pas être jetés avec les ordures ménagères, mais déposés dans des systèmes de collecte et de retour spéciaux.

2. Piles et accumulateurs

Les détenteurs d'appareils usagés sont tenus de séparer les piles et accumulateurs usagés qui ne sont pas contenus dans l'appareil usagé, en règle générale avant de les remettre à un point de collecte. Cette disposition ne s'applique pas lorsque les déchets sont remis à des organismes publics de gestion des déchets, où ils sont séparés des autres déchets en vue de leur préparation à la réutilisation.

3. Possibilités de reprise des appareils usagés

Les détenteurs d'appareils usagés provenant de ménages privés peuvent les remettre aux points de collecte des organismes de droit public chargés de l'élimination des déchets ou aux points de reprise mis en place par les fabricants ou les distributeurs au sens de la loi sur les appareils électriques. Vous trouverez un annuaire en ligne des points de collecte et de reprise de notre éco-organisme DEEE Ecologic ici : <https://www.ecologic-france.com/points-de-collecte>

4. Note sur la protection des données

Les appareils usagés contiennent souvent des données personnelles sensibles. C'est notamment le cas des appareils d'information et de télécommunication tels que les ordinateurs et les smartphones. Dans votre propre intérêt, veuillez noter que chaque utilisateur final est responsable de l'effacement des données sur les appareils usagés à éliminer.

5. Signification du symbole de la « poubelle barrée ».

Le symbole de la poubelle barrée, qui figure régulièrement sur les équipements électriques et électroniques, indique que l'équipement en question doit être collecté séparément des déchets municipaux non triés à la fin de sa durée de vie.



6. Numéro d'enregistrement du fabricant

En tant que producteur, nous sommes enregistrés auprès de l'ADEME sous l'identifiant unique DEEE FR447912_05KUBU. En Allemagne, nous sommes enregistrés auprès de la Stiftung Elektro-Altgeräte Register (Benno-Strauß-Str. 1, 90763 Fürth, Allemagne) sous le numéro DE86315147.